

GROUPE HOTELLERIE TOURISME ET THERMALISME « H.T.T. »

EPE/SPA EGH CHAINE EL AURASSI

Société par actions au capital social de 1.500.000.000 DA

Siège social : 2, Boulevard Frantz Fanon, Les Tagarins, Alger

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

N° d'Ordre de Résolutions	Résolutions
1^{ère} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-Aurassi », - Après présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration par son Président, - Après présentation par le commissaire aux comptes de son rapport, - Après avoir entendu les explications complémentaires exposées verbalement, Approuve les états financiers de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI » avec : - Un total net du bilan de : 10.925.495.081,24 DA - Un résultat net bénéficiaire de : 446.901.327,51 DA Donne quitus de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 Mande le Conseil d'Administration de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI », à l'effet de prendre en charge les remarques et les observations du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.
2^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI », décide, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025 d'un montant de : 446.901.327,51 DA au compte report à nouveau
3^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI », arrête le taux au titre de la rémunération globale de la partie variable de l'exercice 2025, du cadre dirigeant principal et des cadres dirigeants de la société à 100% de la partie fixe brute annuelle.
4^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI » décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, une somme fixée à 30.000,00 DA nette d'IRG par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration au titre des jetons de présence. Les jetons de présence ne sont dus que pour les présences effectives aux réunions du Conseil d'Administration. Une provision annuelle correspondant au paiement des jetons de présence de six (06) réunions du conseil d'administration sera portée aux charges d'exploitation de l'entreprise.

	Les frais exposés à l'occasion de toutes les réunions du conseil d'administration (transport, restauration, hébergement, assurances...etc.) sont supportés ou remboursés par l'entreprise. À titre exceptionnel, ce nombre peut être dépassé, à charge pour le conseil d'administration de donner les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale
5^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI », mande le conseil d'administration de régler la note d'honoraires présentée par le commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025, déduction faite des provisions déjà versées, et ce, conformément à la convention conclue entre la société et le commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission légale de vérification et de certification des comptes de la société.
6^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI », prend acte de fin de mandat d'administrateur exercé par Monsieur BELAYAT Ahmed et décide de sa reconduction pour trois années à compter de son expiration
7^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI » décide de la nomination de Monsieur HENNI Abderahmane en qualité d'administrateur représentant la CAAR, en remplacement de Monsieur OUBERRANE Hacene, pour la période restant à courir de son mandat, à compter du 29 novembre 2025.
8^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI » donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires, notamment le dépôt dans un délai de 30 jours des comptes sociaux et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire au Centre National du Registre de Commerce, chargé des publicités réglementaires obligatoires.